

## **PASS'SPORT**

### **Le gouvernement reconduit pour l'année scolaire 2022-2023, le Pass'Sport !**

Tu as entre 6 et 30 ans ? Profite de 50 € pour rejoindre un club sportif !

#### **Le Pass'Sport, c'est quoi ?**

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

#### **Le Pass'Sport , pour qui ?**

Pour les jeunes :

- nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022 - 2023.

Pour plus d'informations : <https://pass.sports.gouv.fr/>

Publié le 06 septembre 2022